



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

3 FÉVRIER 2025

Pour plus d'informations, contactez :

JP O'Hare

(518) 474-1201

Press@nysed.gov(le lien envoie un e-mail)

www.nysed.gov

Déclaration du département de l'éducation de l'État de New York sur les décrets récents en matière d'éducation publique

La Constitution de l'État de New York garantit un système d'écoles publiques « au sein desquelles tous les enfants de l'État peuvent recevoir une éducation ». Notre État a seulement commencé à prendre cette mission au sérieux en 1954, lorsque la Cour suprême a soutenu que le système d'écoles séparées pour les enfants afro-américains était fondamentalement inégalitaire. Depuis lors, le Congrès a historiquement protégé et privilégié les étudiants laissés pour compte grâce à des lois, notamment la loi sur l'enseignement primaire et secondaire (Elementary and Secondary Education Act), la loi sur l'enseignement des personnes handicapées (Individuals with Disabilities Education Act) et la loi McKinney-Vento sur l'aide aux sans-abri (McKinney-Vento Homeless Assistance Act). Ces lois reconnaissent et valorisent les différences personnelles, sociales et économiques. Ce sont des modèles où la diversité est source de force.

Les décrets récemment annoncés par le Président sont l'antithèse de cette tradition. Ils sont aussi sans effet, car le Président est tenu par la Constitution de « faire en sorte que les lois soient justement appliquées ». Cela signifie que le Président ne peut pas décider quelles lois doivent être appliquées ni quels fonds doivent être distribués. C'est aussi pour cette raison que deux tribunaux fédéraux ont immédiatement suspendu la tentative du Président de « geler » les fonds fédéraux.

Le conseil et le département restent engagés en faveur de la dignité et de la valeur inhérentes de chaque enfant. Ainsi, nous dénonçons fermement la rhétorique intolérante de ces décrets. Nos enfants ne peuvent pas s'épanouir dans un environnement chaotique ; ils ont besoin d'une direction solide et stable que nous nous efforcerons de leur fournir.

Conseil d'administration (Board of Regents) de l'État de New York

The State Education Department / The University of the State of New York / Albany, NY 12234

Bureau des communications / (518) 474-1201